

Publié sous forme éditée : Christoph Stückelberger : *La pertinence des Droits de l'homme dans l'activité économique – questions de principe*, in Patrice Meyer-Bisch, Jean-Jacques Friboulet, Eric Davoine (éds.) : *L'effectivité des normes sociales internationales dans l'activité économique*, Schulthess/ Bruylant/ LGDJ, Basel/ Bruxelles/ Paris 2008, 37-46.

**L'effectivité des normes sociales internationales dans l'activité économique.
Colloque à l'Université de Fribourg, 1 et 2 mars 2007**

La pertinence des Droits de l'homme dans l'activité économique - questions de principe

Prof. Dr. Christoph Stückelberger

Professeur d'éthique à l'Université de Bâle et directeur de l'Institut de Théologie et d'Éthique de la Fédération des Églises protestantes de Suisse, Berne

Les droits de l'homme sont le cadre de valeurs qui est accepté au niveau mondial comme aucun autre. Néanmoins, ces droits sont souvent contestés, pas appliqués et affaiblis par les décisions réelles et le comportement quotidien dans tous les secteurs de la société. Dans le domaine économique ils sont particulièrement sous pression par la forte compétition dans le système de marché mondialisé.

J'aimerais traiter cinq questions dans ce bref discours:

1. Quelle est la position de l'être humain dans les activités économiques?
2. Quelles sont les domaines de validité des droits humains?
3. Quelle est la responsabilité de l'économie par rapport aux droits humains?
4. Quelles sont les acteurs économiques et leurs responsabilités spécifiques?
5. Y a-t-il une hiérarchie au sein des droits humains?

1. L'économie doit servir l'homme

Quelle est la position de l'être humain dans les activités économiques? "L'économie doit servir l'homme." C'était le slogan des Églises protestantes du canton des Grisons en 2005 et 2006 pendant le World Economic Forum à Davos. Le slogan était présent sur une affiche énorme (2 x 4 m) avec un fresco d'une église des Grisons qui montre Jésus lavant les pieds de son ami et disciple Pierre. - Avant de parler des droits humains il faut parler de la position de l'être humain dans les activités économiques. Quels sont les tâches et quel est le but de l'économie ? La tâche de l'économie est de produire comme de distribuer et de recycler des biens et des services pour permettre aux êtres humains de vivre en dignité tout en respectant et protégeant les bases naturelles de la vie. L'homme ne doit pas servir l'économie comme une entité anonyme mais l'économie doit servir l'homme. Cette priorité de l'homme¹ avec ses capacités de travail et ses ta-

¹ Voir l'encyclique catholique *Quadragesimo Anno* du Pape Pius XI de 1931 (QA 100f).

lents sur les autres facteurs de production comme le capital et les ressources naturelles est fondamentale pour le respect des droits humains dans les activités économiques!

2. Les Droits humains sont valables dans chaque domaine

Quel est le domaine de validité des droits humains? Comme il s'agit de la protection de la dignité humaine et des droits qui en résultent, il n'y a pas un seul domaine de la vie personnelle ou de la société qui est une "zone libre" où les droits humains ne doivent pas être appliqués. La question de l'universalité des droits humains par rapport à d'autre système de valeurs n'est pas à justifier dans ce bref discours. Le débat est immense et rempli des bibliothèques. Il fait part du débat s'il y a des valeurs universelle ou pas. La recherche de valeurs communs se fait par le projet "Weltethos" de Hans Küng², par les recherches sur une éthique universelle de l'Unesco dans les années 90³ et beaucoup d'autres efforts. L'universalité des droits humains n'est même pas fondamentalement mis en questions par les déclarations régionales comme "la Banjul Charte des droits de l'homme et des droits des peuples" ou la "Charte arabe des droits de l'homme" qui peuvent être compris plutôt comme des interprétations des droits universels même s'ils sont plus que des interprétations.

Ceux qui partagent en principe l'universalité des droits humains, doivent accepter leur validité pour tous les domaines de la vie parce qu'autrement ils ne peuvent pas être appelés universels. L'universalité à quatre dimensions: la dimensions éthique (universel par rapport à d'autres valeurs), la dimension géographique (universel par rapport à tout le globe) la dimension sectorielle (universel par rapport aux secteurs de société) la dimension historique (universel dans le temps). Les droits humains comme droits universels peuvent être reformulés, élargis, concrétisés, mais pas limités à quelques secteurs de la société.

L'universalité est enracinée dans le fait que chaque être humain est égal et représente une personnalité intégrale. C'est pourquoi on ne peut pas dire que les droits humains sont valables seulement pour une partie d'une personnalité ou pour quelques secteurs de la société ce qui exclurait des personnes du droit à l'égalité et du traitement égal et équitable. L'égalité des êtres humains est la base des droits humains. La base anthropologique de cette égalité est la dignité humaine inaliénable de chaque être humain!⁴

Les raisons et justifications de la dignité humaine dépendent du système de valeurs. Du point de vue de l'éthique chrétienne je ne mentionne que trois points: a) la dignité humaine est l'expression de la confirmation de Dieu qu'il a créé chaque être humain en *image de Dieu* (Gén 1,26) indépendamment de ces qualités; b) chaque être humain a la potentialité d'être en *alliance* (communauté) avec Dieu et le Christ, indépendamment de ces pêchés et comportement; c) chaque être humain a la potentialité d'être porteur de *l'Esprit Saint*, l'Esprit de Dieu, indépendamment de son propre esprit.⁵

² En relation avec le domaine économique et politique voir Hans Küng: Weltethos für Weltpolitik und Weltwirtschaft, Munich/Zürich 1997.

³ Yerszu Kim: A Common Framework for the Ethics of the 21st Century, Unesco, Paris 1999.

⁴ Fédération des Églises protestantes de Suisse: Placer l'être humain dans son droit. Les droits de l'homme et la dignité humaine dans la perspective d'éthique théologique, FEPS position 6, Berne 2007, notamment 14-43 (Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund: Den Menschen ins Recht setzen. Menschenrechte und Menschenwürde aus theologisch-ethischer Perspektive, SEK Position 6, Bern 2007).

⁵ Plus en détail: Christoph Stückelberger/Frank Mathwig: Grundwerte. Eine theologisch-ethische Orientierung, Zürich 2007, 52-57.

L'observation des argumentations politiques autour des droits de l'homme montre que l'universalité de ces droits est soulignée et justifiée par les faibles et les victimes de la violation de ces droits et qu'elle est contestée – si elle est contestée - par les puissants qui défendent des intérêts de pouvoir.⁶

3. Le respect des droits humains dans les activités économiques

Quelle est la responsabilité de l'économie par rapport aux droits humains? Il y a trois positions fondamentales relatives aux rapports entre l'économie et les droits humains qui dominent le débat⁷:

- Position 1: Il faut séparer les activités économiques et la protection des droits humains : "Human right is not the business of business, les droits humains ne sont pas l'affaire des affaires". Le commerce est neutre quant aux valeurs, il promet de lui-même la liberté, l'ouverture, l'échange vers l'extérieur et par là, indirectement, il renforce les droits humains.
- Position 2: Les activités économiques *directes et intérieures* doivent respecter les droits humains, mais les violations des droits humains *extérieurs* aux relations économiques doivent être traités sur un plan éthique distinct et non à travers les conditions imposées de politique économique comme des sanctions.
- Position 3: Les activités économiques, y inclus le commerce, et la protection des droits humains sont inséparables. Le respect des droits humains est une condition de relations économiques normales et promeut par exemple des clauses correspondantes dans les traités commerciaux et les relations économiques.

La première position est souvent défendue par les représentants du secteur privé et une bonne partie des représentants politiques et des gouvernements, la deuxième par des entrepreneurs ouverts aux droits humains. Donc la troisième position est surtout défendue par les ONG et des politiciens, mais gagne aussi de plus en plus l'acceptation par des entreprises, par exemple avec l'instrument du Global Compact de l'ONU ou des efforts CSR (Corporate Social Responsibility) avec les normes et standards volontaires (moins les instruments contraignants).

Comme on l'a dit, la protection des droits humains ne peut être relativisée ou cesser d'avoir force de loi parce que leur base est la dignité humaine inaliénable. Les activités économiques, dans toutes leurs actions *directes* doivent par conséquent respecter les droits humains. Mais jusqu'où dans la chaîne de production va la responsabilité d'une entreprise? Les entreprises ont peur d'être responsable pour des activités qu'elles ne peuvent pas bien contrôler comme le deuxième ou troisième niveau de la chaîne de fournisseur. La règle éthique est que le niveau de pouvoir (d'influence) doit correspondre au niveau de responsabilité. Une entreprise est co-responsable pour le respect des droits humains par ces fournisseurs ou l'entreprise à des relations commerciales et un poids pour influencer le fournisseur.

Par contre c'est une question de pondération éthique quels moyens sont les plus appropriés. Est-ce que les relations économiques sont adéquates en tant que moyens de pression pour le respect des droits humains à l'extérieur du domaine directe de l'activité économique? Ce n'est donc pas une question de principe, mais de l'éthique des

⁶ Voir H. Bielefeld: Universale Menschenrechte angesichts der Pluralität der Kulturen, in: H.-R. Reuter (Hg.): Ethik der Menschenrechte. Zum Streit um die Universalität einer Idee I, Tübingen 1999, 43-74 (61).

⁷ Voir Christoph Stückelberger: Une éthique du commerce mondial, avec préface de Rubem Ricupero, CNUCED, WCC Publications/éditions du CERF, Genève/Paris 2006, 190f.

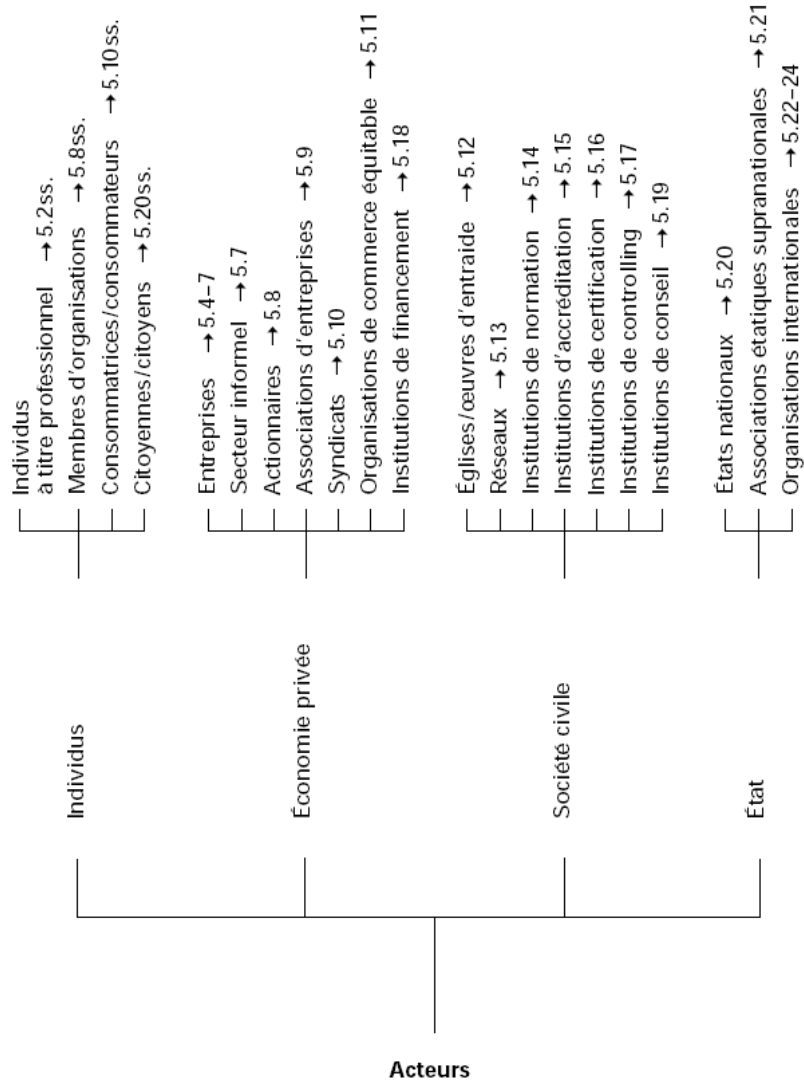
moyens à disposition dans une situation concrète pour renforcer les droits humains. Pour la politique économique, on doit tendre à une cohérence entre les divers domaines politiques (et particulièrement en politique extérieure, politique économique et politique des droits humains), tout en sachant que cette cohérence ne pourra jamais être concrètement atteinte.

4. La responsabilité spécifique des différents acteurs

Quels sont les acteurs économiques et leurs responsabilités spécifiques? Les acteurs des activités économiques sont très diversifiés. Chaque être humain agit dans de différents rôles d'acteur (voir tableau). Quatre domaines d'acteurs sont à distinguer (voir tableau⁸): **[note de rédaction: il faut enlever les chiffres 5.2 etc. dans le tableau!]**

⁸ Stückelberger, Christoph: Une éthique du commerce mondiale, WCC publications/éditions du CERF, Genève/Paris 2006, 104.

Acteurs du commerce éthique



Tous les sujets économiques sont des acteurs potentiels du commerce éthiquement responsable. Et nombre d'institutions sont présentes dans plus d'un des quatre domaines.

© Stükelberger: Commerce mondial éthique

- les individus (individu à titre professionnel, comme membre d'organisation, comme consommatrice et consommateur ou citoyen-ne),
- le secteur privé (les entreprises, le secteur informel, les actionnaires, les associations d'entreprises, les institutions de financement etc.)
- la société civile (les institutions normatives, les universités, les communautés religieuses etc.)

d) les États (les états nationaux, les organisations gouvernementales internationales etc.).

Chaque acteur économique a une responsabilité spécifique pour renforcer les droits humains. Les consommatrices et les consommateurs peuvent influencer à renforcer les droits humains par leur choix des biens et services, les parlements comme législateurs en renforçant les lois et les sanctions, les entrepreneurs dans leur politique d'investissement, la politique des salaires et des normes à l'interne de l'entreprise etc., les ONG par les campagnes publiques, l'information, le contrôle indépendant des standards etc.

Par rapport au développement, le renforcement et la mise en œuvre des droits humains on peut distinguer trois types de responsabilité et type d'action:

- Les personnes et institutions qui *développent* les normes des droits humains (les débats académiques, politiques et interreligieux sur l'universalité et la spécificité culturelle des droits humains, le développement de nouveaux instruments, de lois nationales et du droit international).
- Les personnes et institutions qui *établissent* les normes des droits humains (concrétisation, interprétation).
- Les personnes et institutions qui *appliquent* les normes des Droits humains par toute la variété des instruments, volontaires, légaux, économiques, moraux etc. Cela veut dire que personne et nulle institution ne peut échapper à la responsabilité en disant que ce sont les autres qui doivent s'occuper de la mise en œuvre des droits humains dans les actions économiques. Chacun et chacune a sa responsabilité dans ses propres domaines.

5. L'interdépendance et la priorisation des droits humains

Y a-t-il une hiérarchie au sein des droits humains? Parmi les trois générations des droits humains on peut distinguer quatre types de droits humains: a) les droits fondamentaux qui sont des droits de liberté négative, b) les droits civils qui sont des droits de la liberté positive comme les droits de la participation politique, c) les droits de subsistance qui incluent les droits de participation sociale et économique et d) les droits de solidarité qui sont des droits collectifs comme le droit au développement, à la paix et à la protection de l'environnement.

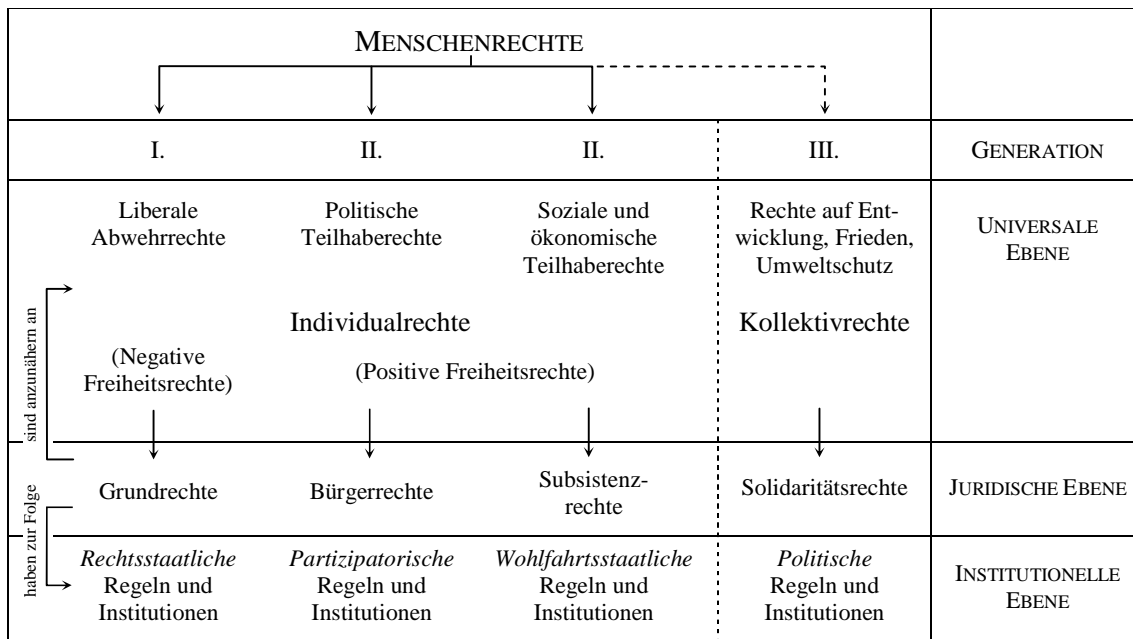


ABB. 1: Die Menschenrechte im Überblick⁹

Entre ces différents droits individuels et collectifs, il y a beaucoup de conflits de primauté. Par exemple la liberté d'action ou la liberté à la propriété peuvent être en conflit avec le droit à l'eau ou à la nourriture. Le droit à la libre expression peut être en conflit avec le droit de la liberté religieuse qui inclut le respect des sentiments religieux.

Au niveau principale les différents droits humains ont la même valeur et importance. Ils sont très liés les uns aux autres. Cette interdépendance amène à une vision holistique et le refus de l'argumentation qu'on peut violer un droit parce qu'on respecte les autres. Les droits universels des droits de l'homme sont un système de référence intégral

Au niveau de implémentation des droits humains, une priorisation est nécessaire pour des raisons de la diversité des situations, des limites structurelles, politiques et financières de la mise en œuvre. Il faut souvent procéder à une pondération pour savoir quel droit humain est à protéger en priorité et ce qui est prioritaire pour le respect de la dignité - même si en principe les différents droits ont la même valeur. Parmi ces prépondérances, il y a une priorité à respecter, c'est le droit à la vie, notamment le droit à la nourriture et à l'eau¹⁰. Ces droits sont la condition préalable et le fondement des autres droits car lorsqu'on meurt de soif ou de faim, toutes les autres valeurs et droits n'ont plus de signification et ne peuvent pas être respectées.

En prenant cette priorité (de mise en œuvre, pas de principe!) au sérieux, beaucoup de conséquences pour les activités économiques en découlent! La production de biens et de services doit servir en priorité à nourrir et garantir l'accès à l'eau à chaque être humain. Le débat international sur les droits humains est encore trop souvent concentré sur les droits politiques individuels et pas suffisamment sur ces droits de subsistance. Si par exemple la Chine, l'Inde ou le Brésil (avec sa campagne "zero fame" – plus de faim), arrivent à nourrir chaque habitant de ces pays et à donner l'accès à l'eau, cela représente une contribution majeure au respect des droits humains! Si aux Etats-Unis

⁹ Erweiterte Grafik im Anschluss an Grimm, S., Verpflichten Menschenrechte zur Demokratie? Über universelle Menschenrechte, politische Teilhabe und demokratische Herrschaftsordnungen, Discussion Paper SP IV 2004-201, WZB, Berlin 2004, 16.

¹⁰ Voir Stückelberger, Christoph: Das erste Menschenrecht: Nahrung und Wasser, Bern 2008.

neuf millions d'habitants vont se coucher chaque jour avec du faim, c'est une violation du droit à la nourriture. Mais en même temps la Chine – du point de vue éthique - ne peut pas justifier la violation de la libre expression par le respect du droit à la nourriture.

J'aimerais terminer avec un mot de l'ancien président allemand (Bundespräsident) Johannes Rau (1931-2006): "Wo Menschenwürde berührt ist, zählen keine wirtschaftlichen Argumente." "Où la dignité humaine est touchée, des arguments économiques ne content pas."¹¹

■

¹¹ Cité dans le calendrier 2007 de Pain pour le prochain/Action de Carême: Wir glauben. Arbeit muss menschenwürdig sein, p 1, 25 février 2007.